

COVID-19

redaction@sonapresse.com

Voyages : test de négativité, "une question de santé publique"

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

À la suite des mesures d'allègement annoncées le 30 juin dernier par le gouvernement, le ministre des Transports, Léon Armel Bounda Balonzi, en présence de son collègue de la Santé, Max Limoukou et des membres du Comité de pilotage (Copil) du plan de veille et de riposte contre l'épidémie à coronavirus au Gabon, a tenu une conférence de presse hier, au sein de son département ministériel afin d'apporter des précisions sur les modalités requises pour les déplacements interprovinciaux et internationaux.

Pour le membre du gouvernement qui dit comprendre la volonté des compatriotes de regagner leurs localités respectives, "il faut garder à l'esprit qu'il ne s'agit pas d'une question de transport mais de santé publique. Il est vrai qu'il faut faire tourner l'économie, que les déplacements sont importants, mais les mesures qui sont prises visent à freiner la propagation du coronavirus".

À l'endroit des voyageurs venant d'autres pays, le ministre a rappelé que "les passagers des vols internationaux arrivant au Gabon sont tenus de présenter la preuve d'un résultat négatif à un test PCR au Covid-19 effectué cinq jours avant la date d'embarquement dans le pays d'origine

auprès d'un centre agréé par les autorités sanitaires de ce pays ; se soumettre à un test PCR de la Covid-19 dès leur débarquement à un aéroport du Gabon; demeurer en auto-isolément jusqu'à la remise des résultats". Tout en réitérant les mesures exigées par les autorités sanitaires concernant les vols domestiques, et en incitant les populations à se soumettre au dépistage, Léon Armel Bounda Balonzi a indiqué que cette situation ne devrait pas amener les transporteurs à augmenter les tarifs en vigueur. "Nous sommes dans une situation particulière et on doit s'adapter. Nous aurons une réunion avec le ministre de



Photo: H.N.M

Le ministre des Transports, Léon Armel Bounda Balonzi, face à la presse hier.

l'Économie et des Finances dans les prochains jours et prendrons des mesures pour régler la ques-

tion, mais nous comprenons bien le cri des syndicats des transports et nous allons agir".

Limiter les déplacements non essentiels

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

À U cours de sa conférence de presse du mercredi 8 juillet, le Comité de pilotage (Copil) du plan de veille et de riposte contre l'épidémie à coronavirus au Gabon a invité les populations à la vigilance. "Dans nos habitudes saisonnières, la période allant de juillet à août est celle au cours de laquelle bon nombre de compatriotes se déplacent vers les provinces pour passer les vacances, organiser des manifestations culturelles, traditionnelles ou familiales (...) Cependant, devant la crise sanitaire que traverse notre pays, nous recommandons fortement la limitation des déplacements non essentiels des populations vers l'intérieur du pays. Bien que nous observions une tendance baissière de l'épidémie, le virus continue de circuler dans la communauté", faisait observer, ce jour-là, son porte-parole, Dr Guy-Patrick Obiang Ndong.

En effet, depuis l'allègement des mesures relatives aux voyages, on note

une forte affluence des populations dans les centres de dépistage pour faire les tests Covid-19 dans l'objectif de partir en vacances. Chose qui fait craindre le pire, d'autant que les chiffres en termes de contamination se rapprochent petit à petit des 6000 cas. La situation épidémiologique, à cette date du 8 juillet, indiquait 128 nouveaux cas positifs : 57 dans la province de l'Estuaire, 7 dans le Haut-Ogooué dont 5 à Franceville, 1 à Moanda, et 1 à Okondja, 4 dans le Moyen-Ogooué, 16 dans la Ngounié (dont 1 à Mandji, 3 à Mouila, 1 à Ndené, 2 à Lébamba et 9 à Fougamou), 23 dans l'Ogooué-Lolo (dont 4 à Lastourville et 19 à Koula-Moutou), 8 dans l'Ogooué-Maritime, et 13 dans le Woleu-Ntem (dont 5 à Oyem et 8 à Bitam).

Concernant la prise en charge, 36 personnes restaient en hospitalisation dont 7 en réanimation, tandis que 108 guérisons étaient enregistrées pour aucune perte en vie humaine.

Ce qui porte le nombre total de cas positifs dans notre pays à 5 871 (13,6%), dont 2 682 guérisons (44,8%) et 46 décès.

Test : finalement obligatoire au départ d'une localité déclarée à risque élevé

Cherolle MISSOUKI
Libreville/Gabon

Les passagers voyageant par voies routière, ferroviaire ou d'eau, au départ d'une localité déclarée à risque élevé par les autorités sanitaires compétentes, sont soumis à l'obligation de présenter la preuve d'un résultat négatif à un test PCR de la Covid-19, effectué 5 jours au plus avant la date d'embarquement". C'est la mesure forte que l'on peut retenir de la conférence de presse du gouvernement sur la riposte sanitaire Covid-19 tenue hier à Libreville au ministère des Travaux Publics. Une conférence de presse à laquelle les ministres de la Santé, Max Limoukou et des Transports, Léon Armel Bounda Balonzi, ont apporté des précisions aux mesures d'allègement décidées par le gouvernement concernant le secteur des transports. Ainsi, seules quatre provinces totalisant au-delà de 100 cas sont touchées par cette mesure à savoir l'Estuaire (4 486



Photo: H.N.M

Le ministre de la Santé Max Likoumou a insisté sur les déplacements non essentiels.

cas), le Haut-Ogooué (849 cas), le Moyen-Ogooué (206 cas) et le Woleu-Ntem (127 cas) selon les données du Copil du 8 juillet dernier. Si cette déclaration vient mettre fin à la cacophonie née de la conférence gouvernementale du 30 juin excluant les populations de l'arrière-pays des tests avant embarquement, celle d'hier soulève néanmoins des interrogations sur la conduite à tenir par les voyageurs issus

des villes moins impactées par le virus dans ces provinces marquées zone rouge. Ces derniers sont-ils concernés par cette mesure bien que résidant dans des villes peu touchées par le virus et qui font face, pour certaines (Moanda, Tchibanga...), à un déficit de tests de dépistage de masse ? Une problématique de plus dont le gouvernement et le Copil devront apporter des solutions.